

Règlement jeu-concours

« Ça gaze pour votre mobilité ? »

1. Organisateur du jeu

IDETA, Agence Intercommunale de développement des arrondissements de Tournai, d'Ath et de communes avoisinantes, numéro d'entreprise 0241.098.844, dont le siège social est situé Quai Saint-Brice 35 7500 Tournai.

2. Critères de participation

Le jeu concours est ouvert aux entreprises disposant d'un code d'activité repris dans la BCE et installées au sein des parcs d'activités mis en œuvre au droit du territoire des communes membres d'IDETA exception faite de Lens, Jurbise, Soignies et Hensies

3. Descriptif des modalités de participation et de sélection des gagnants

Les participants doivent répondre à trois questions à choix multiples via le questionnaire CNG disponible sur le site www.IDETA.be. Les bonnes réponses aux 3 questions déterminent la liste des gagnants.

Les lots seront attribués par tirage au sort, au sein des personnes de cette liste présentes sur place. Le tirage au sort sera effectué par un mandataire salarié de l'IDETA à l'occasion des manifestations prévues les 18/09/18 à 13h au centre d'Entreprises « La Sille » (Rue des Foudriers, 2 7822 Ghislenghien) et le 20/09/18 à 13h au centre d'entreprises Negundo (13, rue du Progrès 7503 Froyennes). Le tirage au sort sera établi par ordre décroissant des lots à gagner.

Enfin, après identification du gagnant ainsi déterminé, celui-ci peut encore être évincé sur base du critère de durée entre deux participations gagnantes imposée par IDETA (voir point 8. Limites particulières).

4. Dates et durée du concours

Le concours débutera le lundi 2 juillet à midi et se clôturera le 16 septembre 2018 à minuit précise. Seules les réponses reçues lors de cette période seront prises en considération.

5. Lots mis en jeu

Pour les entreprises appartenant à la zone IDETA, les trois premières personnes présentes physiquement recevront un prix selon leur ordre dans le tirage au sort, soit :

Pour le 1er lot : Voiture premium Audi CNG

Pour le 2ème lot : Voiture citadine CNG

Pour le 3ème lot : Bon cadeau Car Wash/Bon carburant

Ce tirage au sort aura lieu une première fois à Ghislenghien et une seconde fois à Froyennes. Chaque personne ne peut participer qu'à un seul tirage au sort.

6. Modalités d'avertissement du gagnant et de retrait de prix

Les participants aux concours reconnaissent qu'ils pourront être disqualifiés si ceux-ci ne sont pas représentés physiquement par la personne ayant effectué le dépôt de candidature en remplissant le questionnaire dont question ci-avant, aux jours des tirages au sort prévus les 18/09/18 à 13h à la Sille (Rue des Foudriers, 2 7822 Ghislenghien) et le 20/09/18 à 13h Au Negundo (13, rue du Progrès 7503 Froyennes).

Les gagnants recevront, en main propre, un «Bon cadeau» donnant accès aux différents lots. Les gagnants devront prendre contact avec le concessionnaire attribué afin de bénéficier du lot. Une fois livré, les bons cadeaux seront sous l'entière responsabilité des gagnants. Toute perte ou tout retour ainsi que les frais y afférents ne seront pas pris en charge par IDETA.

7. Identification du gagnant

Les gagnants acceptent de se prêter à des opérations promotionnelles diverses, notamment par des interviews, des prises de vues et des citations de son nom à publier notamment dans la presse écrite et audiovisuelle et sur Internet sans préjudice des dispositions reprises à l'article 11.

8. Limites particulières

La participation au concours nécessite le nom et prénom d'un représentant de l'entreprise ainsi qu'un numéro d'activités repris dans le BCE. L'organisateur se réserve le droit de ne plus prendre en compte les participations au-delà de 5 participations par entreprise. Une même personne, avec le même nom, prénom et date de naissance ne peut participer qu'une seule fois au concours et qu'à un seul tirage au sort. Toute participation contrevenant à ce principe sera considérée comme nulle.

Le concours porte sur le gain d'une mise à disposition d'un véhicule CNG ou le gain d'un bon cadeau. En cas de décision des organisateurs de l'évènement d'annuler le concours pour quelle que cause que ce soit, préalablement ou le jour de l'évènement, IDETA se trouvera déchargée de toute responsabilité tant à l'égard des participants qu'à l'égard du ou des gagnant(s).

Si nécessaire, IDETA se réserve le droit d'échanger les prix contre un autre lot d'une valeur équivalente. Les lots ne pourront en aucun cas être échangés en espèces ou contre tout autre objet, service ou avantage de quelque nature que ce soit.

Toute participation jugée comme entraînant une suspicion de fraude sera également considérée comme nulle. Pourront notamment entraîner une suspicion de fraude : toute manipulation des données informatiques liées au concours et la présence de gains parmi des adresses postales proches pour autant qu'il y ait un lien.

Dans ces derniers cas de figure, IDETA se réservera le droit de disqualifier la ou les personnes soupçonnées de fraude et/ou d'annuler le concours, sans préjudice de la mise en cause de la responsabilité du ou des fraudeurs.

9. Demande d'information relative au concours

IDETA répondra aux demandes relatives au jeu-concours à l'adresse suivante : enora@ideta.be.

10. Formule d'adhésion et de communication et du règlement du concours

Le fait de participer au jeu concours « ça gaze pour votre mobilité » implique l'adhésion au présent règlement.

Le présent règlement est communiqué à toute personne qui en fait la demande écrite. Il est également publié sur le site internet correspondant à l'action ou sur le site générique de l'organisateur.

11. Données à caractère personnel

Toutes les données à caractère personnel (nom, adresse et coordonnées téléphoniques des participants) sont conservées par IDETA dans le seul but du déroulement du concours. Les données seront enregistrées dans les fichiers d'IDETA et sont destinées à l'usage interne.

Conformément au règlement général relatif à la protection des données (RGPD), l'ensemble des données personnelles collectées ne pourra être stockée et traitée que selon les finalités définies par le présent règlement-concours et uniquement pour la durée nécessaire à la bonne marche dudit concours.

Toutes les informations propres aux modalités de stockage et de traitement pourront être obtenues directement auprès de l'IDETA et/ou du Responsable au traitement des données qu'elle a désigné, à l'adresse dpo@ideta.be.

Les titulaires des données personnelles stockées et traitées disposeront, en outre, d'un droit constant à rectification de ces données ainsi que, sur simple demande, du droit à l'effacement de celles-ci – sachant que dans ce dernier cas, ce droit à l'effacement, dès lors qu'il sera invoqué avant les dates butoirs de tirage au sort, emportera l'éviction du concours.

Enfin, il est expressément stipulé que l'IDETA ne pourra, en aucune manière, diffuser, de quelque manière que ce soit, les données personnelles collectées sans le consentement préalable de leurs propriétaires sauf à y être contraint par une juridiction ou à devoir respecter ses engagements exorbitants de droit commun.

Tournai, le 26 juin 2018.